

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-227 du 3 Juin 1986

portant nomination du Camarade Pierre Abalo ASSOGBA en qualité de Secrétaire Administratif de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Constitution Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin,

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 15 Mai 1986,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 27 Mai 1986,

D E C R E T E :

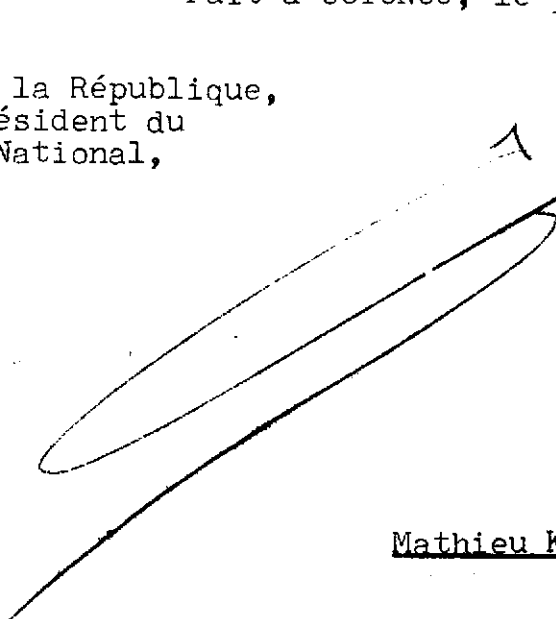
Article 1er. - Le Camarade Pierre Abalo ASSOGBA est nommé Secrétaire Administratif de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin

.../...

Article 2.- Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

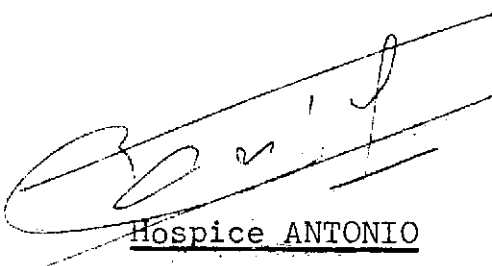
Fait à COTONOU, le 3 Juin 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 3 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4
DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 10 DGPE au MTAS 6 DLC-INSAB-BCP 6 BN-DAN 4
DCCT 1 IGE 3 GCONB 6 Intéressé 4 ONEPI 1 JORBP 1.-